

## CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné M. Jean-François VIDMANN,  
représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences,  
SARL ATOUT CONSEIL  
atteste que :  
M. PAPORAKIS ENZO  
salarié(e) de l'entreprise INTERIM QUALITE  
a suivi l'action ARI V2023

**Nature de l'action concourant au développement des compétences :**

- ☒ action de formation  
☐ bilan de compétences  
☐ action de VAE  
☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du **24 septembre 2026** au **24 septembre 2026**

pour une durée totale de **4 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **FOS SUR MER**  
Le : **24-09-2026**

**Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation**  
M. Jean-François VIDMANN, Gérant

**ATOUT CONSEIL**  
ZA LAVALDUC - 110 Allée Paul LANGEVIN  
13270 FOS SUR MER  
Tél : 04 42 05 51 57  
E-mail : [formation@atout-conseil.fr](mailto:formation@atout-conseil.fr)  
Siret : 448 696 567 00024 - APE 7022Z